

# Atelier perfectionnement adolescent

Formulaire d'inscription et autorisation parentale (2e page)

18  
saison  
19  
00

## Participant (15-18 ans)

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

N°/rue .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone personnel ..... Téléphone portable .....

Courriel .....

### Assurance individuelle de responsabilité civile :

organisme .....

(merci de joindre l'attestation)

n° contrat .....

## Responsable légal (obligatoire)

Nom .....

Prénom .....

N°/rue .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone personnel ..... Téléphone portable .....

Courriel .....

Personne à contacter en cas d'urgence .....

Cotisation annuelle : 220€

Je règle la totalité par chèque à l'ordre de Théâtre de la Cité Sarl

Je règle en quatre mensualités de 55€, par prélèvement SEPA

## Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat RUM (sera remplie par le TNP)

### Vos coordonnées

\*Nom/prénom du débiteur .....

\*N°rue .....

\*Code postal ..... \*Ville ..... \*Pays .....

### Les coordonnées de votre compte

\*IBAN (numéro d'identification international du compte bancaire)

\*BIC (carte d'identification de votre banque)

Créancier: TNP, 8 place Lazare-Goujon, 69627 Villeurbanne cedex, France

ICS: FR 53ZZZ436817

\*.....\*

Lieu

Date

Signature

\* Mentions obligatoires

## Mandat de prélèvement SEPA

1 → Remplir les mentions obligatoires.

2 → En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le TNP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du TNP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

3 → Retournez-nous ce mandat signé, accompagné de votre RIB à  
Théâtre de la Cité S.A.R.L. 8 place Lazare-Goujon, 69627 Villeurbanne cedex

**Type de paiement** → paiement répétitif. Vous acceptez que le 1<sup>er</sup> prélèvement soit effectué le jour de la confirmation définitive de votre inscription à l'atelier. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.